

Informations de base	
2024/3012(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Certification des produits vitivinicoles importés et l'importation de vin originaire de Nouvelle-Zélande. Rectification Subject 3.10.03 Commercialisation et échanges des produits agricoles et des animaux 3.10.06.08 Vin, boissons alcoolisées et non-alcoolisées Zone géographique Nouvelle-Zélande	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	AGRI Agriculture et développement rural		

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
16/12/2024	Publication du document de base non-législatif	C(2024)08733	
16/12/2024	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
18/12/2024	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
25/02/2025	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2024/3012(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
État de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission	AGRI/10/01689

Portail de documentation			
Commission Européenne			
Type de document	Référence	Date	Résumé

Document de base non législatif	C(2024)08733	16/12/2024	